

Projet de loi « Régimes complémentaires de pension » La dernière ligne droite est en vue !

Ce 12 juin, le Conseil d'Etat a rendu son avis, suite aux amendements introduits par la Commission parlementaire, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux régimes complémentaires de pension (notre Newsflash du mois d'avril).

Dans ce second avis, le Conseil d'Etat a pris acte de ces modifications. Après leur examen, il a pu lever toutes les réserves qu'il avait émises à l'encontre de la version initiale du projet.

La voie est ainsi ouverte à un vote assez rapide de cette loi. Il reste à la Commission parlementaire à établir son rapport définitif sur la question et inviter les députés à voter le nouveau texte légal.

Dès lors, à ce stade, il est raisonnablement permis de tabler sur une entrée en vigueur de cette loi au **1^{er} janvier 2019**.

D'ici là, nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir de manière détaillée.

ESOFAC Luxembourg S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 Luxembourg

Tél. : +352 45 31 24 1
Fax : +352 45 07 43

courrier@esofac.lu
www.esofac.lu

Personnes de contact :

Fabienne Dalne
Administrateur Délégué

Harold Hélar
Directeur Opérationnel

Pierre Doyen
Conseiller Juridique